

Les crédits

fe; vous avez dit dans vos commentaires que vous pensiez que l'âge...

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne veux pas être tenu à l'écart de ce débat. Même si je ne prends pas la parole, j'aimerais que vous fassiez vos commentaires par l'intermédiaire de la présidence.

Mme Brushett: Monsieur le Président, j'aimerais par votre intermédiaire dire au député de Richmond—Wolfe, vous avez indiqué dans vos commentaires que l'âge était assurément un critère qui devrait être examiné. Le député a également parlé du cumul.

En ce qui a trait au cumul, le député considère-t-il qu'une pension qu'un député recevrait déjà du gouvernement ferait obstacle au versement d'une pension de député?

[Français]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, quand on parle d'équité, il faudrait faire attention, lorsqu'on pose un geste, de ne pas pénaliser des acquis. Il y a des acquis. Si on pense qu'il y a eu erreur dans les acquis et que, par une démarche administrative ou une démarche quelconque, on a accordé trop, ou quelque chose qui, après analyse et considération, est inacceptable, je pense qu'il faut faire réparation.

Je nuancerais en disant qu'il faut faire attention dans l'équité pour vraiment cerner la question d'une façon responsable, ne pas pénaliser des gens qui ont déjà, peut-être en toute bonne foi, obtenu, d'une procédure de règlement ou d'une loi, certains avantages. Retirer ces avantages serait un peu comme revenir en arrière. Ceci, à mon sens, serait contraire à l'objectif que l'on veut atteindre.

Ce que l'on poursuit, c'est rétablir les choses, les mettre en perspective, et surtout répondre aux citoyens qui nous disent: Cela n'a pas d'allure, par rapport à leur perception, telle affaire, les doubles pensions que les députés ont, que certaines personnes ont dans le système actuel. Vous faites six ans, peu importe l'âge que vous avez, vous touchez la pension et vous vous en allez avec. La question du Sénat, c'est aussi la même chose. L'autre Chambre, c'est la même chose; on nomme quelqu'un, il a un salaire jusqu'à 75 ans et on ne pose aucune question.

Il y a une question d'équité pour le futur. Il faut rétablir les choses et pas nécessairement attaquer les autres.

[Traduction]

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, C'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je suis ravi car c'est une question importante que le gouvernement s'est engagé à résoudre.

La motion propose de remplacer le régime actuel de retraite des parlementaires par un régime inspiré des promesses faites dans le document intitulé *Pour la création d'emplois, pour la relance économique, le plan d'action libéral pour le Canada*.

Je suis heureux que la motion reconnaisse l'importante contribution du livre rouge au débat sur le régime de retraite des parlementaires. Le livre rouge a contribué à attirer l'attention du

public sur les changements nécessaires, dont l'élimination du cumul et, qui plus est, bien entendu, l'imposition d'un âge minimum.

C'est du cumul dont j'aimerais parler aujourd'hui. Vous le savez, le cumul désigne le fait de toucher simultanément un salaire du gouvernement fédéral et une pension de retraite en tant qu'ancien député. C'est une pratique qui en dérange plus d'un.

● (1645)

Permettez-moi de rappeler aux députés ce que dit le livre rouge du cumul. Nous y disons que le gouvernement libéral réformera le régime de retraite des parlementaires de manière à mettre fin au cumul. Les parlementaires ne devraient pas pouvoir quitter la vie publique et recevoir du gouvernement fédéral une pension de retraite s'ils acceptent de ce même gouvernement un nouvel emploi rémunéré et à temps plein. Rien ne pourrait être plus clair.

Depuis les élections, le gouvernement a confirmé cet engagement. Nous mettrons fin au cumul. Les anciens députés ne pourront plus toucher simultanément une pension de retraite et un salaire du gouvernement fédéral.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de dire que je n'ai nullement l'intention de calomnier les anciens députés qui, en vertu de la loi en vigueur, ont le droit de recevoir une pension de retraite et un salaire du fédéral. Bon nombre d'anciens députés qui ont bien servi ce pays continuent à faire du bon travail ailleurs dans l'administration fédérale. Il est cependant indéniable que toucher en même temps une pension de retraite et un salaire à même les deniers publics est inacceptable. Il est grand temps de modifier les règles qui le permettent.

Dans le milieu des années 70, les pensions de retraite étaient de plus en plus souvent considérées comme un droit mérité. Certains y voyaient des indemnités différées. Pour eux, réduire ou suspendre la pension de retraite d'un prestataire lorsque celui-ci retrouvait du travail revenait à diminuer son salaire rétroactivement.

En 1975, le gouvernement a donc décidé que le système le plus équitable était de permettre aux retraités fédéraux de toucher simultanément pension de retraite et salaire à moins qu'ils ne soient à nouveau admissibles à ce même régime de retraite. Aujourd'hui, ce gouvernement estime que le cumul doit disparaître.

La loi visée par cette motion de l'opposition est évidemment la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, dont le mot clé est retraite. La loi ne vise pas à assurer un supplément de revenu aux anciens parlementaires, mais à leur offrir une allocation de retraite.

De nombreux Canadiens ont exprimé leur insatisfaction à l'égard des pensions des politiciens, et le fait que ceux-ci puissent cumuler pension et traitement contribue à cette image négative. Nous devons continuer à essayer de changer les attitudes des Canadiens vis-à-vis de leurs députés, mais il faudra du temps et des mesures fermes pour parvenir à renverser la vapeur. L'une de ces mesures doit être l'interdiction du cumul de pension et de traitement.